assura.

Assurance complémentaire – Denta Ortho

Un sourire plein d’assurance est un cadeau pour toute la vie

L’assurance dentaire pour que les soins orthodontiques ne pèsent pas sur le budget des parents et pour des enfants bien dans leur peau.

Vos avantages

Prise en charge optimale
Denta Ortho prend en charge 75 % de tous les frais de traitement orthodontique, y compris les frais de laboratoire et de radiographie (max. CHF 10’000 par année, selon le niveau de couverture).

Affiliation simplifiée pour les jeunes enfants
Admission sans contrôle dentaire pour les enfants de moins de cinq ans. Cet examen est sinon prévu pour la souscription de l’assurance.

Choix flexible du niveau de couverture
Trois niveaux de couverture possible : CHF 2’000, CHF 6’000 ou même CHF 10’000, pour vous permettre de choisir le plus adapté aux frais orthodontiques que vous prévoyez.

Vos plus

Rabais de 15 % en cas de souscription avant la naissance, applicable jusqu’à l’âge adulte.

Aucune limite d’âge à la conclusion.

Remboursement jusqu’à CHF 100 des frais pour le certificat dentaire en cas de conclusion.

Délai de carence de 12 mois à compter de l’entrée en vigueur du contrat.

Je suis intéressé, mais...

... quels avantages m'offre Denta Ortho ?
Cette assurance dentaire vous protège contre les conséquences financières liées aux soins orthodontiques, qu'ils soient effectués pour des raisons médicales ou esthétiques.

... cela vaut-il la peine de la souscrire, même à l'âge adulte ?
Oui, car les adultes peuvent eux aussi avoir besoin d'un traitement orthodontique, par exemple en cas de modifications au niveau de la mâchoire ou de dents manquantes. C'est pourquoi Denta Ortho peut être conclue à tout âge.

... que se passe-t-il si mon enfant a besoin, plus tard, d'autres traitements orthodontiques ?
L'assurance Denta Ortho ne couvre pas seulement un traitement orthodontique mais tous les soins orthodontiques, au cours de la vie. Cela donne une sécurité à long terme, tant sur le plan médical que financier.

Bon à savoir

Un enfant sur deux porte un appareil dentaire
En Suisse, plus de la moitié des enfants âgés de 6 à 15 ans portent un appareil dentaire. Une proportion en constante augmentation, car les exigences du point de vue médical et esthétique sont de plus en plus élevées.

Être prévoyant, c'est utile tout au long de la vie
Le besoin de soins orthodontiques peut apparaître à n'importe quel âge, que ce soit pour une mal-position dentaire durant l'enfance ou pour un trouble fonctionnel à l'âge adulte. Un mauvais alignement dentaire qui n'est pas traité est susceptible d'entraîner d'autres problèmes de santé.

« À l'époque, mes parents ont dû attendre longtemps avant de pouvoir me payer un traitement orthodontique pour corriger le mauvais alignement de mes dents. J'en ai passablement souffert à l'adolescence. Pour mes enfants, je voudrais que ça se passe autrement, je vais donc prendre des précautions suffisamment tôt. »

Sandra a choisi Denta Ortho pour ses deux enfants qui viennent d'entrer à l'école enfantine. À cet âge, aucun examen médical n'est nécessaire pour l'admission. Elle est maintenant bien protégée contre son risque financier dans le cas où ses enfants auraient besoin de soins orthodontiques.

Sandra, 34 ans, maman

« Aujourd'hui, un joli sourire n'est plus seulement synonyme de dents saines. Il me donne confiance en moi, dans ma vie professionnelle et privée. »

Beat, qui exerce un métier impliquant des contacts fréquents avec ses clients, a conclu Denta Ortho à l'âge adulte. Il était important pour lui de se préparer pour le cas où il aurait un jour besoin d'un traitement orthodontique, par exemple en raison d'un déplacement de dents. Les coûts d'une telle correction peuvent vite atteindre une somme à cinq chiffres. Comme son assurance prend en charge ces frais, Beat n'a pas à se soucier de devoir reporter son traitement à plus tard. Et comme il a souscrit Denta Ortho à temps, le délai de carence de douze mois n'est pas un problème non plus.

Beat, 37 ans

Contact
assura.ch
0800 277 872

Les conditions d'assurance font foi. Remboursement en sus des prestations reconnues par la LAMal ou la LAA. Cette fiche est établie à titre purement indicatif afin de vous donner un aperçu de l'assurance. Seules les conditions générales et spéciales d'assurance déterminent le droit aux prestations.

0526FPDOFR3